



LASSAC officiel

Billet n° 32

17 octobre 2011

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf. Pardon, l'histoire du Sydom qui voulait avaler le Smictom !



En 2007, Jean-Marie Salles annonçait déjà clairement sa prétention...

Par la force des choses, le Smictom aura, un jour, l'obligation de traiter avec le Sydom. Et les conditions tarifaires risquent de ne pas être celles d'aujourd'hui. Jean-Marie Salles se dit prêt à accueillir le Smictom mais en tant que client du futur CET de Lassac. « Et il n'est pas impossible qu'il paye [Ndlr : le Smictom] plus cher le service du traitement que les communes qui adhèrent actuellement au Sydom », souligne-t-il.

Même si, sans manquer de préciser " avoir besoin de porter un bouclier dans le dos ", le Sydom a bien changé son vocabulaire, le Smictom - hier client - étant aujourd'hui promu " ami politique ", la grenouille veut toujours avaler le bœuf.

Lassac, un projet que la justice n'apprécie vraiment pas, on le sait. Pas plus que les opposants au projet, depuis toujours. On peut les comprendre, surtout connaissant la méthode du choix du site : magouilles et contraintes (cf. Lassac officiel n° 13).

De fait, nul ne peut avoir un intérêt à s'empêtrer dans une opération bancaire, avec pour seul rôle celui de payer, le Smictom l'a bien compris et fait savoir !

Ne doutant de rien et fidèle mentor de la grenouille, le conseil général se permet de cracher dans la soupe : " l'Aude n'a plus rien à attendre de l'Etat ", renvoyant au préfet la responsabilité du projet de Lassac. C'est oublier qui a choisi Lassac et imposé l'adhésion d'élus en accordant ou supprimant des subventions.



➤ Carcassonne

Midi Libre | midilibre.fr
SAMEDI 15 OCTOBRE 2011

3

Lassac : le préfet saisit le tribunal administratif

Justice | En cause, les modalités de régularisation d'une clause de la délégation au groupe Séché, annulée en décembre 2010.



L'Etat " debout sur les freins " :

la procédure de délégation de service public doit être reprise depuis le début (midi libre 15 octobre), inutile de demander l'autorisation de créer et d'exploiter la méga décharge (l'indépendant 15 octobre) !

Pendus au ciboire des subventions du conseil général bien des élus ont à leur tour craché dans la soupe, soutenant même du bout des lèvres le projet.

Il leur reste à boire le calice jusqu'à la lie ... glaviots compris !